



c'est mon
conseil communautaire

**Liste des délibérations
du conseil communautaire
du 14 mars 2023**



Retrouvez toutes les infos sur le www.valleesduclain.fr

Aslonnes - Château-Larcher - Dienné - Fleuré - Gizay - Iteuil - la Villedieu-du-Clain
- Marçay - Marnay - Marigny-Chémereau - Nieuil-l'Espoir - Nouaillé-Maupertuis -
Roches-Prémarie-Andillé - Smarves - Vernon - Vivonne

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du mardi 14 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 14 mars à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la Communauté de communes à La Villedieu-du-Clain, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président M. Gilbert BEAUJANEAU.

Date d'envoi de la convocation du conseil communautaire : mercredi 8 mars 2023.

Date de transmission des délibérations en Préfecture : jeudi 16 mars 2023.

Date d'affichage : jeudi 16 mars 2023.

Présents :

ASLONNES	M. BOUCHET et Mme SICARD ;
CHATEAU-LARCHER	M. GARGOUIL et Mme PEIGNAULT ;
DIENNE	Mme MAMES ;
FLEURE	M. PERROCHES et Mme TUCHOLSKI ;
GIZAY	M. GRASSIEN ;
ITEUIL	Mme MICAULT et M. CINQUABRE ;
LA VILLEDIEU-DU-CLAIN	Mme BOUTILLET et M. RICHARD ;
MARCAY	Mme GIRARD ;
MARNAY	M. CHAPLAIN ;
NIEUIL-L'ESPOIR	MM. BEAUJANEAU, GALLAS, Mmes AVRIL et
GERMANEAU ;	
NOUAILLE-MAUPERTUIS	MM. BUGNET, PICHON et Mme RENOUARD ;
ROCHES-PRÉMARIE-ANDILLÉ	MM. MARCHADIER et LOISEAU ;
SMARVES	MM. GODET, SAUZEAU, Mmes PAIN DEGUEULE et
	ROUSSEAU ;
VERNON	MM HERAULT et REVERDY ;
VIVONNE	Mme PROUTEAU, MM. BARBOTIN et QUINTARD.

Excusés et représentés :

NOUAILLE-MAUPERTUIS	Mme BRUNET a donné pouvoir à M. BUGNET ;
ROCHES-PRÉMARIE-ANDILLE	Mme SAVIGNY a donné pouvoir à M. MARCHADIER ;
VIVONNE	Mme BERTAUD a donné pouvoir à Mme PROUTEAU.

Excusés :

DIENNE	M. BOTTREAU (S) ;
GIZAY	M. MORILLON (S) ;
ITEUIL	Mme MOUSSERION ;
MARCAY	M. CHARGELEGUE ;
MARIGNY-CHEMEREAU	Mme NORESKAL et M. PROUST (S) ;
MARNAY	Mme LAVENAC (S) ;
VIVONNE	Mme GREMILLON et M. GUILLON.

Secrétaire de séance : Mme ROUSSEAU.

Assistaient à la séance : MM. POISSON, WEBER et Mme POUPARD -
Communauté de communes des Vallées du Clain.

*(S) Délégué suppléant participant au vote qu'en l'absence du délégué titulaire de la commune concernée

En application de l'article L.5211-40-2 du Code général des collectivités territoriales, les conseillers municipaux des communes membres d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) qui ne sont pas membres de son organe délibérant reçoivent également communication de la liste des délibérations examinées par l'organe délibérant de l'EPCI dans le délai d'un mois suivant chaque séance.

La liste des délibérations approuvée au conseil communautaire du 14 mars 2023 est la suivante :

2023/032. Budget-Finances : Débat d'Orientations Budgétaires 2023.

Rapporteurs : MM. BEAUJANEAU et QUINTARD

Approuvé à l'unanimité.

Questions diverses.

Agenda des réunions :

Le prochain conseil communautaire fixé au **mardi 28 mars 2023 à 18h00**
- vote du budget primitif 2023 - salle du conseil communautaire à La Villedieu-du-Clain.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h42.

Le Président de la Communauté
de communes des Vallées du Clain
M. Gilbert BEAUJANEAU

La Secrétaire de séance
Mme Françoise ROUSSEAU

